

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1079 DU 25 AOÛT 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNES VACANCES

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

SUCCÈS DE LA
SIXIÈME JOURNÉE
NATIONALE
DE LKP

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 15

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 17

Nombre de pages :19

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**
wesleyAminata.

Jusqu'à la fin du mois d'août, La NATION paraîtra trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi .

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA SIXIÈME JOURNÉE NATIONALE DU LKP

La sixième journée nationale du LKP intervient au moment où de vives tensions existent tant sur le plan international que sur le plan national Guadeloupéen. La dislocation des nations, mise en oeuvre par l'Occident, conduit à des guerres aux quatre coins du monde. En IRAK, LIBYE, AFGHANISTAN, SOUDAN, YEMEN, UKRAINE, CENTRE AFRIQUE, MALI, NIGERIA, HAITI, PALESTINE,...les travailleurs et les peuples luttent. Ainsi, LKP a pris position pour soutenir le Peuple Palestinien et participe à la mobilisation internationale pour le retrait de la MINUSTAH hors d'HAITI.

Sur le plan national Guadeloupéen, tout au long de l'année, LKP s'est largement exprimé sur l'escroquerie des lois et décret LUREL sur la vie chère et le prix des carburants, sur l'empoisonnement des Guadeloupéens à la chloredécone et autres pesticides, sur le danger que constitue le port en eaux profondes pour notre pays et toute la Caraïbe mais également sur la présence de la dépouille de Richepanse au tè annou et la sauvegarde de notre culture et de notre identité..... Et bien d'autres sujets ont mobilisé le LKP durant cette année notamment la défense des travailleurs en lutte et la solidarité contre la répression anti syndicale. Pour cette sixième journée nationale , LKP a choisi d'organiser les débats autour de trois thèmes principaux :

1/ L'épidémie de chikungunya et la lutte anti vectorielle en Guadeloupe : Apa lew mouyé, pouw di : « mwen anvî pisé ! »

Une fois de plus le Peuple Guadeloupéen est confronté à une crise sanitaire majeure : l'épidémie du virus « Chikungunya ». Ce virus véhiculé par un moustique bien connu de la zone, le moustique

AEDES AEGYPTI est responsable également de la transmission du virus de la dengue. Il provoque de douleurs articulaires souvent très invalidantes principalement aux poignets, aux chevilles, aux pieds parfois aux genoux et plus rarement aux hanches et aux épaules. Elles peuvent s'accompagner de fièvre et de douleurs musculaires ou de céphalées. D'autres symptômes peuvent se manifester en fonction de l'état de santé général de la personne atteinte. L'épidémie de chikungunya révèle que le système de santé est principalement curatif et n'a que faire des risques encourus par nos populations tant sur le plan de notre santé, que sur le plan humain, économique et social. Les autorités ont choisi de culpabiliser la population, en nous accusant d'être des irresponsables alors que cette situation relève de la responsabilité de la puissance publique. C'est elle, en effet, qui doit organiser la prévention et la lutte effective contre toutes ces maladies.

2/ Les restrictions et la pénurie d'eau : Anba bénédiction a miltinasyon !

Depuis des années, gestion de l'eau rime avec pénurie, restriction, qualité douteuse et prix exorbitants. Les autorités font appel à notre solidarité afin de nous culpabiliser alors que les vrais responsables de cette abomination « se la coulent douce ». Et pourtant, la gestion de ce précieux liquide a été déléguée à des spécialistes inter- nationaux, prétendument pour plus d'efficacité et pour le bien-être des Guadeloupéens.

La réalité est toute autre :

- Plus de 50% de la ressource produite disparaît à cause de la vétusté des canalisations.
- Des conduites existantes en amiante ciment.
- L'eau de Guadeloupe est l'une des plus chères de France.
- Des prix différents du mètre-cube en fonction de la localisation géographique et du syndicat gestionnaire.
- La mainmise de trois multinationales sur la production et la distribution de l'eau en Guadeloupe.

- Des doutes sérieux sur la qualité et la potabilité de l'eau du robinet. Quatre ans après, cela dure encore malgré l'engagement des élus et de l'Etat dans le cadre du protocole LKP du 04 mars 2009 qui proposait déjà la mise en place d'un véritable service public de l'eau en régie directe.

3/ La propriété foncière en Guadeloupe : Vòlè pa méchansté !

Les pwofitan sont également à l'attaque sur la question du foncier, en général. Toupatou, ils ont décidé de lancer une offensive contre les Guadeloupéens et se déclarent propriétaires de milliers d'hectares de terres comme à Daubin, Sainte-Rose.

EN FRANCE, CRISE DE RÉGIME ?

Cette fois, la fronde du bouillant Arnaud Montebourg a eu des conséquences. Elle a fait voler en éclats le gouvernement. Après un week-end agité marqué par les déclarations anti-austérité de son ministre de l'Économie, Manuel Valls était à la manoeuvre, hier, pour constituer une nouvelle équipe, sans Benoît Hamon et Aurélie Filippetti. Le couperet est tombé, hier matin : la fronde du ministre de l'Économie, Arnaud Montebourg, a provoqué la chute du gouvernement de Manuel Valls, qui a été chargé de composer une nouvelle équipe « en cohérence avec les orientations » que François Hollande « a lui-même définies pour notre pays ». Le Président, en visite hier à l'île de Sein (lire en page 4), n'a, lui, pas dit un mot sur cette phase critique de la vie gouvernementale. « C'est avec la fierté du devoir accompli, avec le sens des responsabilités qui m'ont été confiées, que j'ai indiqué, cet après-midi, à monsieur le Premier ministre, s'il jugeait que je me trompais, s'il jugeait que mes convictions étaient contraires aux orientations du gouvernement qu'il dirige, dans ce cas, je croyais nécessaire de reprendre ma liberté, tout comme il accepte de me la rendre », a déclaré l'ex-ministre de l'Économie, hier, lors d'une conférence de presse à Bercy, où il était depuis 2012. Il a admis n'avoir « pas réussi à convaincre » l'exécutif sur ses « solutions alternatives ». Mais celui qui a fait de la relance de l'industrie et du « made in France » le coeur de son action, a, une nouvelle fois, dénoncé avec force les politiques de réduction des déficits, qui, sans croissance, sont « une absurdité financière ». « Nous avons donc une responsabilité éminente et collective d'interrompre ce coulage de l'économie par l'austérité », a affirmé cet avocat de métier, âgé de 51 ans. Invité

plus tard du 20 heures de TF1, Arnaud Montebourg, qui est toujours conseiller général de Saône-et-Loire, a expliqué que lui et Manuel Valls s'étaient séparés « à l'amiable » et « en bons termes ». Manuel Valls a passé la journée d'hier à recevoir, un à un, les ministres démissionnaires à Matignon, annulant sa participation aux commémorations de la Libération de Paris. À quoi ressemblera son gouvernement ? Une chose est sûre : il se fera sans Aurélie Filippetti. L'ex-ministre de la Culture a déclaré, dans une lettre à l'exécutif, qu'elle ne serait « pas candidate à un nouveau poste ministériel », préférant « la loyauté à ses idéaux » au « devoir de solidarité » gouvernementale. Partant également le ministre de l'Éducation, Benoît Hamon, chantre de l'aile gauche du PS. Dimanche, il s'est affiché au côté d'Arnaud Montebourg à la Fête de la Rose, soutenant ses positions et se disant « pas loin des frondeurs ». « Je ne participerai pas au nouveau gouvernement » de Manuel Valls, a-t-il annoncé, hier soir, au journal de France 2. « J'ai décidé de partir, je m'en suis livré très librement » au Président et au Premier ministre, a-t-il affirmé. « Il aurait été incohérent, alors que j'ai exprimé un désaccord, que je reste au gouvernement », a ajouté celui qui fut l'un des quatre ministres bretons du premier gouvernement Valls. « Pour que la France s'en sorte, il faut que la gauche réussisse », a-t-il martelé. « Je ne vais pas passer dans l'opposition et combattre le gouvernement », a souligné le socialiste, qui devrait récupérer son siège de député de Trappes (Yvelines). « Ce qui m'importe, c'est qu'après la gauche, ce ne soit pas le Front National » qui arrive au pouvoir, a-t-il ajouté. Selon une source gouvernementale, « Matignon cherche également des noms pour remplacer Christiane Taubira » à la Justice (lire ci-contre). François Rebsamen « souhaite », lui, rester au ministère du Travail. Dès hier après-midi, Emmanuelle Cosse, la numéro un d'Europe Écologie-les Verts a prévenu que, sur la question d'une participation des écologistes au gouvernement, « les conditions étaient encore moins réunies aujourd'hui qu'en avril », « la réalité étant qu'on ne peut pas discuter d'un changement de cap », selon elle. « On ne nous l'a pas proposé », a-t-elle également précisé. Benoît Hamon seulement cinq mois à l'Éducation Au nombre de quatre dans le premier gouvernement Valls, combien seront les ministres bretons - ou ayant de fortes attaches dans la région - dans le second ? L'heure de Jean-Jacques Urvoas, dont le nom avait déjà été cité en 2012, puis en avril dernier, va-t-elle enfin sonner ? Une seule certitude, hier soir : le départ de Benoît Hamon. Un départ qu'il a lui-même confirmé au journal de France 2. Même si

Manuel Valls lui aurait, dit-on, proposé de rester, le ministre de l'Éducation nationale a décliné l'offre considérant le prix à payer - celui d'une fidélité absolue à la politique gouvernementale - trop élevé. Le natif de Saint-Renan (Finistère) quitte donc un ministère qu'il n'aura occupé que cinq mois sans avoir eu le temps d'y laisser sa marque. Autre quasi-certitude : Jean-Yves Le Drian sera du gouvernement Valls II et toujours très probablement à la Défense. Aucune raison que l'ancien président de la Région ne conserve pas son poste d'autant que les élections régionales ont été repoussées à décembre 2015. Le moment pour lui de quitter ses fonctions ministérielles n'est pas encore arrivé. Marylise Lebranchu, qui, comme Jean-Yves le Drian, sera reçue ce matin par Manuel Valls, devrait, elle aussi, faire partie du nouveau gouvernement. L'action de l'ancienne maire de Morlaix au ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'État est, certes, sujette à critiques mais sa loyauté envers les chefs de l'État et du gouvernement ne peut être contestée. Très proche du Président et autre homme fort du gouvernement, à l'instar de Jean-Yves Le Drian, Stéphane Le Foll sera aussi très certainement membre de la prochaine équipe. À l'Agriculture depuis le début du quinquennat, on ne serait même pas surpris que ce fidèle parmi les fidèles, également porte-parole du gouvernement depuis avril dernier, bénéficie d'une nouvelle promotion. Pour un ministère régalien ? Comme à chaque remaniement revient la question de l'entrée de Jean-Jacques Urvoas au gouvernement. En avril dernier, le nom du Quimpérois avait circulé pour le ministère de l'Intérieur. On parlait aussi de lui pour la Justice. L'heure de ce proche de Valls est-elle arrivée ? Prudence. Lui-même faisait preuve de beaucoup de prudence sur le bateau qui, hier matin, voguait vers l'île de Sein. « Contrairement à d'autres, je suis un garçon discipliné », s'est-il contenté de déclarer. Le possible, sinon probable, départ de Christiane Taubira pourrait être toutefois, pour le président de la commission des lois à l'Assemblée, l'occasion d'entrer, enfin, au gouvernement. À moins qu'un Vallini, dont on sait aussi l'appétence pour les questions de justice, ne lui grille la politesse

LA FRANCE EST ELLE EN DÉFLATION ?

Déficits publics, croissance, déflation... La situation économique de la France - et plus généralement de la zone euro - alimente débats et polémiques. Quelques réponses clefs pour démêler le vrai du faux. François Hollande l'a dit : "En France, l'inflation n'a jamais été aussi basse." Le président comme le Premier ministre s'inquiètent désormais ouvertement du risque de déflation, c'est-à-dire de baisse généralisée des prix. Les chiffres semblent leur donner raison : entre juillet 2013 et juillet 2014, dans notre pays, les prix n'ont augmenté que de 0,5%, alors que l'inflation avait été de 0,9% en 2013 et de 2% en 2012. Certes, techniquement, il s'agit de faible inflation, et non de véritable déflation. Mais la tendance de ces derniers mois est à une nette aggravation : après une inflation mensuelle nulle entre avril et juin, les prix ont flanché en juillet - certes en partie pour des raisons saisonnières -, avec une baisse de 0,3%. La déflation ne menace pas seulement la France, mais la zone euro dans son ensemble : selon Eurostat, l'inflation était tombée en juillet à 0,4%, un chiffre jamais vu depuis 2009. Le ralentissement surprise de la croissance allemande au deuxième trimestre (- 0,2%) alimente également la thèse d'un ralentissement global de la zone euro, signe d'une entrée dans la déflation. **Elle menace aussi la Guadeloupe avec une inflation de 0,3 % sur un an au mois de juillet** .Or ce phénomène est une calamité pour un Etat ou une zone économique. Si, à court terme, il peut soutenir la consommation, puisque les prix baissent, à moyen terme, il pousse ménages et entreprises à reporter leurs décisions d'achat - dans l'immobilier en particulier - et leurs projets d'investissement. Surtout, dans un contexte de faible croissance, il fait grimper les taux d'intérêt réels (hors inflation, donc), ce qui rend d'autant plus ardu, pour les emprunteurs, l'effort de désendettement. Une tuile pour des Etats déjà dans le rouge financièrement, comme la France ou l'Italie, d'autant que la déflation grève aussi automatiquement les recettes fiscales. Au final, il s'agit d'un cercle dont il est très difficile de s'extirper, comme en témoigne l'exemple du Japon, pétrifié depuis près de deux décennies par l'hydre de la déflation.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

DEUX DIRIGEANTS KMERS ROUGES CONDAMNÉS

Deux ex-dirigeants khmers rouges condamnés à perpétuité La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a déclaré jeudi deux ex-dirigeants khmers rouges, Nuon Chea et Khieu Samphan, coupables de crimes contre l'humanité commis entre le 17 avril 1975 et décembre 1977 et les a condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Nuon Chea a été secrétaire-adjoint du Parti communiste du Kampuchéa démocratique (PCK). Il détenait avec Pol Pot le pouvoir décisionnel ultime au sein du parti. Khieu Samphan est devenu membre candidat du Comité central du PCK en 1971 et membre de plein droit en 1976. En avril 1976, Khieu Samphan a été nommé Président du Présidium de l'État. La Chambre de première instance est convaincue que Nuon Chea et Khieu Samphan ont participé à une entreprise criminelle commune ayant pour projet de réaliser une révolution socialiste rapide, par tous les moyens, à la faveur d'un « grand bond en avant ». La Chambre est convaincue que ce projet commun a été mis en oeuvre à l'aide de politiques ayant pour objet de transférer de force les habitants des villes et de procéder à des déplacements forcés de population entre les zones rurales. En avril 1975, les soldats khmers rouges ont procédé à l'évacuation forcée de Phnom Penh et déplacé au moins deux millions de personnes, sous des prétextes fallacieux et des menaces, souvent sous la pression des armes, pratiquement sans avertissement, et dans une situation marquée par la terreur et les actes de violence. La Chambre de première instance est également convaincue que Nuon Chea et Khieu Samphan ont mis en oeuvre le projet commun en ayant recours à une politique ayant consisté à prendre des mesures spécifiques à l'encontre des anciens soldats et fonctionnaires de la République khmère. Cette politique a notamment eu pour résultat l'exécution à Tuol Po Chrey, immédiatement après le 17 avril 1975, d'au moins 250 soldats et fonctionnaires de la République khmère. La Chambre a dit que Nuon Chea et Khieu Samphan, par leur participation à l'entreprise criminelle commune, ont commis des crimes contre l'humanité.

Selon elle, ils ont aussi planifié, incité à commettre et aidé et encouragé les crimes suivants : extermination, autres actes inhumains (sous la forme de disparitions forcées) et persécution pour motifs politiques. La Chambre a dit en outre que Nuon Chea avait ordonné ces crimes. Selon la Chambre, Nuon Chea seul était pénalement responsable à titre de supérieur hiérarchique pour tous les crimes commis lors des déplacements de population et à Tuol Po Chrey. La Chambre a condamné Nuon Chea et Khieu Samphan à la réclusion criminelle à perpétuité, rappelant qu'ils ont chacun le droit de faire appel des déclarations de culpabilité et de la condamnation. La Chambre a aussi approuvé la mise en oeuvre de onze projets ayant pour objet de reconnaître de manière appropriée le dommage subi par les parties civiles. Elle a notamment approuvé l'instauration d'une journée nationale officielle de commémoration, l'édification à Phnom Penh d'un monument commémoratif en hommage aux victimes des évacuations forcées et un projet de témoignages à visée thérapeutique. Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a pris note du jugement, estimant qu'il s'agissait d'un « jour capital pour le peuple du Cambodge et pour la justice criminelle internationale. » M. Ban a aussi salué la décision de l'Assemblée nationale du Cambodge de tenir des sessions à partir du 8 août avec tous ses membres, dont les parlementaires de l'opposition. Il a également salué la réouverture du Parc de la liberté à Phnom Penh et a encouragé les deux principaux partis politiques au Cambodge à continuer leurs efforts pour mener des réformes et renforcer les institutions démocratiques, a indiqué son porte-parole dans une déclaration à la presse.

L' AVENIR DES BRICS

Les puissances émergentes du BRICS ont récemment créé une banque de développement et un fonds de réserve pour construire des alternatives aux institutions financières occidentales. Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du sud, ont apporté un capital initial de 10 milliards de dollars chacun pour financer la banque des BRICS, dont le siège est situé à Shanghai. Cette nouvelle banque internationale, qui a pour objectif de devenir une alternative aux institutions multilatérales comme la Banque Mondiale, servira à financer des projets d'infrastructure. Par ailleurs, les leaders des BRICS ont décidé de créer un fonds de réserve d'urgence doté d'un capital de 100 milliards de dollars. Les pays membres des BRICS

pourront faire appel à ce fonds en cas de turbulences monétaires internationales. La banque de développement et le fonds de devises des BRICS chercheront à rivaliser avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, deux institutions basées à Washington qui incarnent l'ordre économique mondial institué à Bretton Woods en 1944, sous la coupe des États-Unis. Les BRICS représentent déjà un quart de l'économie mondiale, et cette année la Chine est sur le point de dépasser les États-Unis et de devenir la première puissance mondiale, grâce au développement de son marché intérieur. Guido Mantega, ministre des Finances du Brésil, a récemment expliqué que l'une des grandes différences entre le système existant dominé par les États-Unis et la nouvelle architecture financière mondiale qu'entendent construire les BRICS est le principe d'égalité entre les différents acteurs impliqués. Guido Mantega a assuré que cette égalité est une question fondamentale et que tous les pays membres du BRICS disposeront du même pouvoir au sein de la banque de développement. Contrairement au Fonds Monétaire International qui est toujours dirigé par un européen ou la Banque Mondiale dont le président est désigné par les États-Unis, la présidence de la banque des BRICS sera tournante : chaque pays dirigera cette institution à tour de rôle, tous les 5 ans. De nombreux experts estiment que l'essor des BRICS constitue le premier grand tournant en matière de pouvoir économique mondial depuis Bretton Woods. La création de la banque des BRICS laisse entrevoir le monde de demain, un monde où le pouvoir économique mondial sera fragmenté en plusieurs centres de pouvoir.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

HAÏTI : PAS DE BUDGET DANS LES DÉLAIS

Le Sénateur Jocelerme Privert, Président de la Commission sénatoriale « Économie et Finances » affirme que le projet de loi de finances (budget de l'exercice fiscal 2014/2015) voté par la Chambre des députés le 9 août dernier actuellement à l'étude par la Commission, ne sera pas voté dans les mêmes termes. Comme raisons, il évoque des désaffectations et des réaffectations de plus de 3 milliards de Gourdes, qui selon lui ne sont pas cohérents et contraires aux objectifs macroéconomiques poursuivis dans le budget ce qui nécessite de reconsidérer ces changements. Par

ailleurs, il doute que le projet de loi de finances puisse être voté avant l'échéance constitutionnelle du 1er octobre 2014, rappelant que le texte a été remis aux Sénateurs seulement le 18 août. Compte tenu du délai d'examen prévu (20 jours continus) il a souligné que l'échéance de ce délai, coïncidera le 8 septembre prochain avec la fin de la session parlementaire et le départ en vacances des députés. À moins d'une convocation à l'extraordinaire par le Président Martelly, obligeant les députés à revenir travailler et compte tenu de la navette entre les deux Chambres, le respect de l'échéance du 1er octobre, lui semble très improbable.

NIGÉRIA

NAISSANCE D'UN CALIFAT ISLAMIQUE

Le groupe islamiste Boko Haram a proclamé dimanche 24 août un « califat islamique » sur une partie du nord-est du Nigéria, avec pour capitale la ville de Gwoza dont il s'était emparé en début du mois d'août. La stratégie des combattants de Boko Haram a beaucoup évolué, selon plusieurs analystes, qui estiment qu'elle est passée d'une guérilla insurrectionnelle à une logique de conquête de territoires. Dans une vidéo de 52 minutes, le chef du groupe armé, Abubakar Shekau, a remercié Allah qui leur a permis de remporter le combat de Gwoza, laquelle, a-t-il poursuivi, fait désormais partie intégrante du « califat islamique ». Considéré comme terroriste à l'échelle internationale par les Etats-Unis d'Amérique, Abubakar Shekau n'a toutefois pas dit clairement s'il se plaçait sous la bannière de l'Etat islamique (EI ou EIIL) établi à cheval entre l'Irak et la Syrie et dont le chef, Abou Bakr Al-Baghdadi, a été proclamé par son groupe calife de tous les musulmans du monde. Boko Haram proclamera-t-il son propre califat ? Rien n'est moins sûr. Dans une précédente vidéo datant du 13 juillet, le leader de la secte islamique avait déjà apporté son soutien à Al-Baghdadi. Dans cette nouvelle séquence, tournée en plein air, avec des images de mauvaise qualité, Shekau s'exprimait tantôt en arabe, tantôt en haoussa, la principale langue du nord du Nigéria. Il a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de quitter la ville de Gwoza. Il a également ajouté être dans le califat islamique et n'avoir rien à faire avec le Nigéria. L'armée nigériane a immédiatement réagi à cette déclaration de Boko Haram. Le porte-parole de l'armée, Chris

Olukolade, a déclaré que les propos de la secte islamique étaient vides de sens avant de réaffirmer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat du Nigéria.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a clôturé en hausse de 0,48% la journée de lundi, encore porté par un dollar robuste après un discours de la présidente de la Réserve fédérale américaine (Fed) sur un possible relèvement anticipé des taux. A l'issue des échanges, le Nikkei des 225 valeurs vedettes a affiché un gain de 74,06 points, à 15'613,25 points, reprenant sa lancée ascendante. Il avait aligné neuf séances positives juste avant le recul enregistré vendredi, une première depuis fin décembre 2013. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a progressé pour sa part de 0,41% (+5,24 points) à 1291,31 points. La séance a été peu active avec moins de 1,6 mrd de titres échangés sur le premier marché, un des niveaux les plus bas de l'année. Une nouvelle fois, la vigueur du billet vert est venue soutenir les actions des entreprises bien implantées à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis. Parmi les 154 valeurs de l'indice Nikkei en progression (contre 52 en baisse et 19 inchangées), les constructeurs d'automobiles ont surfé sur la vague haute: Mitsubishi Motors (+1,45% à 1184 yens), Toyota (+0,70% à 5985 yens) ou encore Mazda (+0,84% à 2497 yens).

ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé lundi dans le vert au terme d'une séance qui a vu le S&P 500 . SPX passer pour la première fois le cap symbolique des 2.000 points avant de redescendre juste en dessous. Les valeurs financières et biotechnologiques ont porté l'indice de référence, qui a clôturé à 1.997,92 points (+9,52 points, +0,48%). L'indice Dow Jones .DJI a progressé de 0,44%, gagnant 75,65 points à 17.076,87 points, le Nasdaq Composite .IXIC avançant de son côté de 18,79 points (0,41%) à 4.557,34 points.

La Bourse de New York se porte bien ces temps-ci, malgré les tensions géopolitiques et la réduction par la Réserve fédérale de sa politique de rachat d'actifs. Les trois indices majeurs ont bouclé vendredi une troisième semaine consécutive de hausse, le Dow et le S&P savourant chacun leur meilleure performance hebdomadaire depuis le mois d'avril. Le mouvement s'est prolongé lundi, encouragé notamment par un regain d'activités dans le domaine des fusions et acquisitions ainsi que par les anticipations par les marchés de nouvelles mesures de soutien à la croissance par la Banque centrale européenne (BCE)

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en nette hausse lundi, portées durant toute la séance par des anticipations de nouvelles mesures de soutien à la croissance de la Banque centrale européenne (BCE). A Wall Street, également dans le vert dans le sillage des places européennes, l'indice de référence Standard & Poor's-500 a franchi à l'ouverture le seuil psychologique des 2.000 points pour la première fois de son histoire et s'y maintient en matinée. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 2,10%, soit 64,01 points, à 4.342,11 points et, à Francfort, le Dax allemand a pris 1,83%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a gagné 2,07% et le FTSEurofirst 300 1,09%. La Bourse de Londres était fermée ce lundi. La BCE se tient prête à procéder à de nouveaux ajustements de sa politique monétaire, a déclaré vendredi son président, Mario Draghi, à la traditionnelle réunion annuelle de banquiers centraux à Jackson Hole, dans le Wyoming.

CHANGE

L'euro est passé sous la barre des 1,32 dollar lundi après un discours de Mario Draghi signalant que la Banque centrale européenne (BCE) était prête, au besoin, à apporter un coup de pouce supplémentaire à la croissance européenne. Vers 21H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3193 dollar contre 1,3241 dollar vendredi à la même heure. Il est tombé jusqu'à 1,3184 dollar plus tôt dans la séance, son plus bas niveau depuis début septembre 2013. L'euro marquait également le pas face à la monnaie nippone, à 137,23 yens contre 137,60 yens vendredi soir. Le dollar montait face à la devise japonaise, à 104,01 yens

contre 103,87 yens vendredi. Le patron de la BCE, dans une intervention vendredi au symposium de Jackson Hole, aux Etats-Unis, s'est dit "confiant" quant à l'efficacité des mesures annoncées début juin par l'institution pour dynamiser l'économie en berne de la zone euro. Mais il a aussi affirmé être "prêt à ajuster davantage la position de (sa) politique". Vers 21H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro à 79,57 pence pour un euro, ainsi que face au billet vert à 1,6579 dollar pour une livre. La devise suisse montait face à la monnaie unique européenne, à 1,2076 franc suisse pour un euro, mais reculait face au dollar à 0,9153 franc suisse pour un dollar.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'ENCADREMENT DES LOYERS.

Le décret n°2014-854 du 30 juillet 2014 relatif à l'évolution de certains loyers dans le cadre d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail a été publié au Journal Officiel du 31 juillet 2014. Ce décret, pris en application des articles 17 et 18 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tels qu'ils ont été modifiés par la loi ALUR, est entré en vigueur le 1er août 2014 et s'applique pour une durée d'un an. Ses dispositions s'appliquent donc aux contrats de location conclus ou renouvelés pendant la période du 1er août 2014 au 31 juillet 2015. Depuis la réforme par la loi ALUR, la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs prévoit, pour les zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants dans lesquelles il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement, la fixation par décret d'un montant maximum d'évolution des loyers des logements nus ou meublés en cas de relocation ou de renouvellement du bail. Le décret du 30 juillet 2014 fixe ainsi un montant maximum d'évolution des loyers des baux des logements situés dans les communes où s'applique la taxe sur les logements vacants. Ces nouvelles dispositions ont vocation à s'appliquer aux propriétaires et locataires des logements nus et

meublés situés dans les communes suivantes : Ajaccio, Annecy, Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Genève-Annemasse, Grenoble, La Rochelle, La Teste-de-Buch – Arcachon, Lille, Lyon, Marseille – Aix-en-Provence, Meaux, Menton-Monaco, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Saint-Nazaire, Sète, Strasbourg, Thonon-les-Bains, Toulon, Toulouse Ainsi, dans ces communes, lorsqu'un logement vacant – hormis les logements faisant l'objet d'une première location et ceux inoccupés depuis plus de 8 mois – fait l'objet d'une nouvelle location, le loyer du nouveau contrat de location ne peut excéder le dernier loyer appliqué au précédent locataire. Toutefois, le loyer appliqué au nouveau locataire peut être révisé, par application de l'indice de référence des loyers, sauf si une révision est intervenue au cours des douze mois qui précèdent la conclusion du nouveau contrat de location. De plus, le décret prévoit que le loyer du nouveau contrat de location peut être réévalué dans les conditions et les limites suivantes : Lorsque le bailleur a réalisé, depuis la conclusion du contrat de location initial avec le précédent locataire ou, au cas où le bail a été renouvelé, depuis son dernier renouvellement, des travaux d'amélioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de décence prévues par la loi du 6 juillet 1989 portant sur les parties privatives ou sur les parties communes pour un montant au moins égal à la moitié de la dernière année de loyer, la hausse du loyer annuel ne peut excéder 15 % du coût réel des travaux toutes taxes comprises ; Lorsque le dernier loyer appliqué au précédent locataire est manifestement sous-évalué, la hausse du nouveau loyer ne peut excéder la moitié de la différence entre le montant d'un loyer déterminé par référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables et le dernier loyer appliqué au précédent locataire, révisé par application de l'indice de référence des loyers si la révision précédemment appliquée a plus de 12 mois ; Le loyer relatif à un logement qui a fait l'objet depuis moins de six mois de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à la dernière année de loyer peut être librement réévalué. Par ailleurs, et pour ce qui est du renouvellement d'un contrat de location, si le loyer est manifestement sous-évalué, la hausse de loyer convenue entre les parties ou fixée judiciairement ne peut excéder la plus élevée des deux limites suivantes : La moitié de la différence entre le montant d'un loyer déterminé par référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables et le loyer appliqué avant le renouvellement du contrat de location,

révisé par application de l'indice de référence des loyers ; Une majoration du loyer annuel égale à 15 % du coût réel des travaux toutes taxes comprises, si le bailleur a réalisé, depuis la conclusion du contrat de location initial ou, lorsque le bail a été renouvelé, depuis son dernier renouvellement, des travaux d'amélioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de décence portant sur les parties privatives ou sur les parties communes pour un montant au moins égal à la dernière année de loyer. Les modalités de cet encadrement sont adaptées lorsqu'un arrêté préfectoral fixant un loyer de référence a été pris à la date de la conclusion d'un nouveau contrat ou du renouvellement du bail. Enfin, le décret permet des adaptations en cas de travaux ou de loyer manifestement sous-évalué : dans ces cas, une augmentation de loyers, elle-même encadrée, peut être appliquée.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER

T **TABLEAU DE BORD**

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

JUILLET 2014 : - 0,2 % % sur un mois ; 0,3 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juin 2014:73 090 (-1,1% sur un mois et 3,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en mai 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER